

Tunisie Leasing & Factoring

Assemblée Générale Ordinaire

29 avril 2024



Sommaire

ORDRE DU JOUR	3
RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2023	4
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	8
INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES	9
ETATS FINANCIERS SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2023	20
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	24
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	33
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2023	37
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023	
PROJET DES RESOLUTIONS	48

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 29 avril 2024

ORDRE DU JOUR

1/ Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et
consolidés pour l'exercice 2023 ;
2/ Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2023 ;
3/Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 ;
4/ Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2023 ;
5/ Affectation des résultats ;
6/ Élection des membres du Conseil d'Administration ;
7/ Nomination des Commissaires aux Comptes ;
8/ Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2023 ;
9/ Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit relative à l'exercice 2023 ;
10/ Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques relative à l'exercice 2023 ;
11/ Émission d'emprunts obligataires ordinaires ;
12/ Émission d'emprunts obligataires subordonnés.

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Chers Actionnaires,

En 2023, L'économie internationale a été affectée par des conflits au moyen orient et en Ukraine, entrainant une hausse des prix des matières premières.

En Tunisie, l'économie a enregistré un taux de croissance du PIB de 0,4%. L'économie a été confrontée à des défis tels que le déséquilibre budgétaire, l'accès difficile au marché international, l'inflation et la sècheresse persistantes.

En dépit de cette conjoncture difficile, le secteur du leasing a montré, encore une fois, sa résilience en enregistrant une croissance de sa production à deux chiffres, pour la deuxième année consécutive, atteignant 13,9%.

Dans ce contexte, notre activité de leasing en Tunisie a connu une forte croissance, atteignant 454 MDT, soit une augmentation de 33%. TLF a consolidé sa position de leader avec une part de marché de 21%. Le produit net bancaire et les charges d'exploitation ont augmenté de 12%.

Grâce à l'amélioration de la qualité des nouveaux crédits et aux efforts de recouvrement, le ratio des créances classées du portefeuille leasing est passé de 11,71% en 2022 à 9,66% en 2023. Le coût du risque qui en découle est une reprise nette de 2,9 MDT contre une dotation nette de 9 MDT l'année dernière, portant ainsi la contribution de la branche du leasing en Tunisie au résultat net du groupe TLF à 15,1 MDT en 2023 contre 8,3 MDT en 2022.

En Algérie, le climat des affaires s'est amélioré, en particulier au second semestre, avec une reprise progressive de l'importation des véhicules par les concessionnaires. La production de notre filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) a augmenté de 37% à 247 MDT. La faible marge de la nouvelle production, due à l'application du taux excessif depuis 2021, a entraîné une quasistagnation du PNB. Le coefficient d'exploitation s'établit à 43,6% contre 42,6% en 2022, et ce suite à l'entrée en service du nouveau siège de la filiale en 2022.

Le recouvrement s'est également amélioré, ramenant notre ratio des actifs classés à 13,7% (contre 15,1% en 2022). Cependant, le coût du risque reste élevé à 7,6 MDT (contre 5 MDT en 2022), réduisant la contribution de MLA au résultat de notre groupe à 3,4 MDT contre 4,2 MDT l'année précédente.

La production du Groupe Alios Finance a connu une croissance de 6 % à 322 MDT. Le PNB s'est maintenu à 37,6 MDT. Les frais d'exploitation se sont également stabilisés à 33,6 MDT grâce à une maîtrise des charges. Le coût du risque s'établit à une reprise nette de 2,4 MDT contre une dotation nette de 1,9MDT en 2022. La contribution du Groupe Alios Finance au résultat du Groupe TLF est passée en territoire positif à 0,5 MDT contre une une contribution légèrement négative de 0,1 MDT en 2022.

La branche du Factoring a enregistré une augmentation significative du chiffre d'affaires acheté de 15%. Le PNB est en hausse de 19% à 17,8 MDT. Les charges d'exploitation ont évolué de 11% et le

coût du risque a été de 529 KDT contre 260 KDT en 2022. La contribution de la branche factoring au résultat du groupe a été de 6 MDT en croissance de 4% par rapport à 2022.

La Location Longue Durée a enregistré un chiffre d'affaires de 20,3 MDT, en forte croissance de 28% par rapport à l'année dernière, et une contribution au résultat net du groupe de 3,6 MDT en évolution de 10%.

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net consolidé du Groupe TLF s'établit à 28,2 MDT en très forte augmentation de 36,3% par rapport à 2022.

Le résultat net social s'établit à 24,3 MDT contre 16,6 MDT en 2022 soit une augmentation importante de 47%.

Indicateurs de performance de Tunisie Leasing et Factoring

Chiffres (en MDT)	2019	2020	2021	2022	2023
Mises en force	360,5	308,7	329,6	341,3	453,2
Créances sur la clientèle	849,4	794,8	727	677,1	735,1
Taux des créances classées (activité de Leasing)	8,77%	11,50%	13,05%	11,71%	9,66%
Taux de couverture des créances classées (activité de Leasing)	59,65%	64,21%	71,33%	85,96%	89,08%
Taux des créances classées (activité de Factoring)	3,68%	4,91%	4,89%	3,46%	1,93%
Taux de couverture des créances classées (activité de Factoring)	100,00%	100,00%	90,65%	96,95%	94,56%
Capitaux propres avant affectation du résultat	170,3	176,7	177,4	188,7	203,7
Revenus du Leasing & Factoring	110,8	110,6	110,8	113,6	124,2
Résultats Nets	4,8	6,4	8,3	16,6	24,31

Les perspectives

Les prévisions 2024 du groupe sont bâties sur la base des hypothèses prudentes suivantes tenant compte du contexte difficile des pays dans lesquels le groupe TLF opère :

- Pour le **Leasing en Tunisie**, nous prévoyons une production de 477 MDT, en croissance de 5% par rapport l'année précédente et un coût du risque de 0,5 % de nos encours.
- Pour le **Leasing en Algérie**, nous prévoyons une croissance de la production de 14 % et un coût du risque de 1,3 % des encours.
- Pour le **Leasing en Afrique subsaharienne**, nous prévoyons une hausse de la production totale de 17 % et un coût du risque de 0,5 % des encours.
- Pour le **Factoring**, nous nous attendons à une progression de 10 % du chiffre d'affaires acheté et un coût du risque de 0,5 % des encours de financement.

• Pour la **Location Longue Durée**, nous tablons sur une augmentation de 10 % du parc des véhicules loués et une augmentation des revenus de 30%.

Prises de participation ou aliénations

L'exercice 2023 a enregistré principalement les opérations suivantes :

- La cession de 125 parts sociales dans la société « Tuninvest International Sicar» pour un montant de 6,3 KDT dont le coût d'acquisition s'élève à 1,2 KDT.
- L'acquisition de 132 parts sociales de la filiale Tunisie LLD pour un montant de 110 KDT.
- La souscription et la libération de 11 823 actions suite à l'augmentation de capital de la société
 « ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE » pour un montant de 615 KDT.
- La réduction de la participation dans le capital de la société « FCPR Tuninvest Croissance » de 1667 parts sociales, acquises à 167 KDT, pour un montant global de 152 KDT.

Transition aux normes IFRS

L'année 2023 est caractérisée par la préparation à la migration de la Norme Comptable Tunisienne vers les standards IFRS, y compris la norme IFRS 9. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été entreprises par TLF, lesquelles sont :

- La réalisation de l'étude d'impact de la norme IFRS 9 et 13 sur les états financiers consolidés 2021 suivant les directives de la BCT ;
- Lancement du projet d'implémentation de la norme IFRS 9 dans le système d'information. Ce système permettra principalement, le calcul automatique des ECL (Expected Credit Loss).

Par ailleurs, nous rappelons également que TLF a acquis une solution informatique permettant la génération automatique des reportings relatifs exigés par les normes IFRS et les écritures comptables des états financiers consolidés.

Le Conseil d'Administration, assisté par le Comité d'audit, a assuré un suivi de l'avancement des travaux d'implémentation des normes internationales IFRS et ce dans le respect du calendrier validé par le comité de pilotage et mis à jour selon les décisions des instances de tutelle.

Évaluation du Conseil d'Administration, de ses Comités et de ses membres

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2021-05, relative à la gouvernance des banques et des établissements, le Conseil d'Administration a adopté une démarche pour l'évaluation des travaux de l'organe d'administration et de ses Comités. A cet effet, il a passé en revue le résultat du rapport d'auto-évaluation du Conseil, des Administrateurs et des Comités, tel qu'établi par le Comité de nomination et de rémunération, qui a souligné la forte implication des différents membres du Conseil et des comités.

LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2023

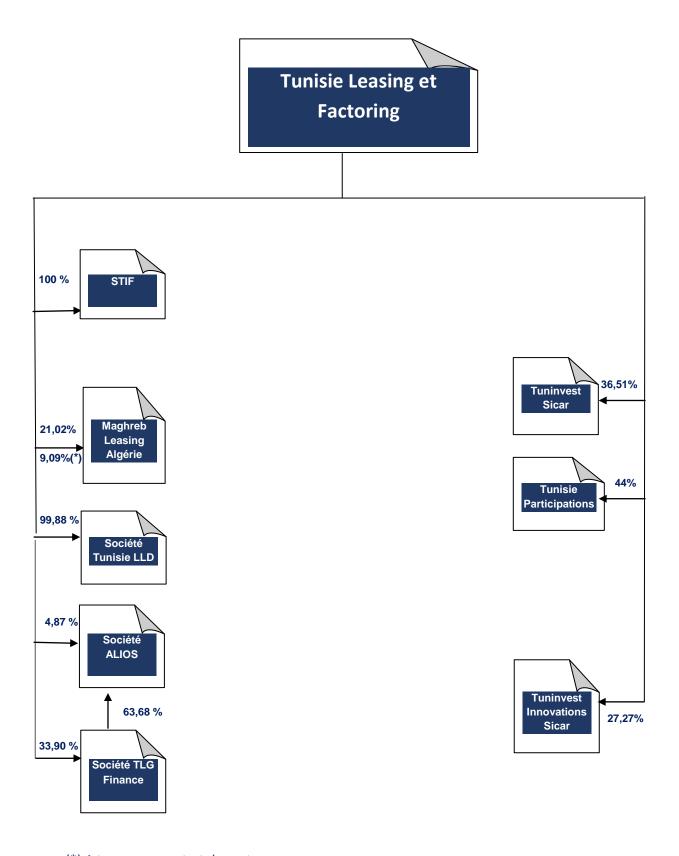
Montants en DT

Dénomination	Activité	% détenu *	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat Net
TLG LEASING-FACTORING- LLD Imm TLG Centre urbain nord, avenue Hédi Karray,1082 Tunis Mahrajène LES METIERS DE BASE			2 424 855 411	442 317 153	28 217 472
Tunisie Leasing & factoring Imm TLG Centre urbain nord, avenue Hédi Karray,1082 Tunis Mahrajène	Leasing &factoring	100,00%	1 042 711 943	203 789 313	24 314 809
Maghreb Leasing Algérie 39, Rue Djenane El Malik, Lot 15 section 16, Commune Hydra. Algérie	Leasing	30,11%	635 827 194	193 903 910	11 448 145
Tunisie LLD Imm TLG Yasmine Tower,1082 Tunis Mahrajène	Location de longue durée	99,88%	59 136 683	21 297 598	3 605 544
STIF 17 Rue de Jérusalem Tunis 1002	Audit financier	100,00%	48 612	44 668	-166
TLG Finance 20 Rue des Petits Hotels 75010 PARIS	Gestion de portefeuille	33,90%	11 984 755	11 815 103	3 281 652
ALIOS 15 Rue de Beaujon 75008, Paris	Leasing Crédit LLD	26,46%	739 239 180	58 081 548	2 096 100
LES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES Tuninvest Sicar Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène	Capital risque	36,51%	12 704 206	6 019 611	497 151
Tunisie Participations Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène	Capital risque	44,00%	1 499 740	515 136	14 976
Tuninvest Innovation Sicar Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène	Capital risque	27,27%	1 305 092	1 033 276	316 440

^{*}Compte tenu des effets des participations indirectes

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2023



(*) A travers un contrat de portage

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

Présentation de Tunisie Leasing et Factoring

Dénomination: Tunisie Leasing et Factoring

Forme juridique : Société Anonyme

Nationalité: Tunisienne

Siège social: Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY, 1082 Tunis Mahrajène

Téléphone: 31 332 000

Fax: 71 232 020

E-mail: mailbox@tlf.com.tn

Date de constitution: 8 octobre 1984

Durée: 99 ans

Identifiant unique: 00 31440 S

Matricule fiscal: 031440 S/P/M/000

Capital social: 54 000 000 dinars tunisiens

Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social : Activité de crédit-bail mobilier et immobilier & du factoring

Régime fiscal : Droit commun

Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2023 se présente comme suit :

- GROUPE AMEN 59,34%
- GROUPE POULINA 13,72 %
- HORCHANI FINANCE 8,69 %
- MENINX HOLDING 4,20%
- Public 14,05%

Organes d'Administration et de Direction

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts.

Composition du Conseil d'Administration

M. Ahmed EL KARM Président ***

M. Karim BEN YEDDER Vice-Président

AMEN BANK Représentée par M. Mehrez RIAHI *

ASSURANCES COMAR Représentée par M. Lotfi BEN HAJ KACEM **/***

Société PARTNER INVESTMENT Représentée par M. Thameur KOUBAA

PARENIN Représentée par M. Halim BEN YEDDER

P.G.I Représentée par M. Wassim BEN YEDDER */***

Mme Amel BEN RAHAL ** (indépendante)

M. Ahmed Ben GHAZI * (indépendant)

M. Ahmed Ben JEMAA ** (représentant des petits actionnaires)

M. Mehdi TAMARZISTE

- * Membre du Comité d'Audit
- ** Membre du Comité des Risques
- *** Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

Les Commissaires Aux Comptes

- FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB
- Cabinet MS LOUZIR, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M. Jaouhar BEN ZID.

Comités de Gouvernance

En conformité avec les dispositions de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et de la circulaire de la BCT n°2011-06, portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, les Comités, composés de membres du Conseil d'Administration, assistent ce dernier dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- Analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions ;
- Rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil, qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leur sont confiées;

- Informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement ;
- Soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités ;
- Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre, par l'organe de direction, toute mission ou enquête.

a) Le Comité d'Audit :

Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe d'administration dans les domaines de l'information financière et du contrôle interne, y compris l'audit interne.

Il est notamment appelé à :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Définir les politiques d'audit et d'information financière ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement ;
- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système, relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externe et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle ;
- Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et, le cas échéant, les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle ;
- Proposer à l'organe d'administration la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'établissement ;
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

b) Le Comité des Risques :

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect, par l'organe de direction, de la politique d'appétence aux risques ;
- L'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil;
- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du responsable de la fonction de gestion des risques.

Le Comité doit veiller à ce que la structure de gestion des risques soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

c) Le Comité de Nomination et de Rémunération :

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil d'Administration pour :

- La conception de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités, de l'organe de direction ainsi que des responsables des fonctions clés ;
- La conception de la politique de succession des membres du Conseil d'administration, des Comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés ;
- La nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions clés ;
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- Établir pour la Société, la façon d'aborder les questions de gouvernance du Conseil et de définir les lignes directrices en matière de gouvernance ;
- Aider à maintenir des relations de travail efficaces entre le Conseil et le Directeur Général;

- Examiner toutes autres questions que le Comité peut juger opportunes en lien avec la nomination ou la rémunération des dirigeants ou que le Conseil d'Administration pourrait lui demander expressément d'examiner.

Le Contrôle Interne

Tunisie Leasing et Factoring se base sur le référentiel international COSO pour définir et structurer son dispositif de contrôle interne. Outre l'obligation de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en matière de contrôle interne, les principes et notions du référentiel servent de guide pour :

- Identifier les axes d'amélioration et adapter son organisation et ses méthodes aux meilleures pratiques de contrôle interne;
- Renforcer les attentes en matière de gouvernance;
- Clarifier les rôles de chacun des acteurs du contrôle interne.

L'organisation du Système de Contrôle Interne de Tunisie Leasing et Factoring repose sur cinq composantes intégrées :

- 1. L'environnement de contrôle,
- 2. L'évaluation des risques,
- 3. Les activités de contrôle,
- 4. L'information et la communication,
- 5. Les activités de pilotage.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que chacune des cinq composantes du contrôle interne et leurs principes de mise en œuvre soient mis en place et fonctionnent correctement à tous les niveaux de la société

1. Environnement de contrôle

L'instauration d'un environnement de transparence, de rigueur et d'intégrité demeure une des priorités de la société. A ce titre, Tunisie Leasing et Factoring a depuis longtemps manifesté son engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques en adoptant un code de déontologie et un code de gouvernance visant à asseoir une gestion saine et prudente.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission, surveille la mise en place et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. A cet effet, les Comités de Gouvernance l'assistent dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

La Direction Générale, agissant sous la surveillance du Conseil, œuvre à conforter cet environnement de contrôle propice en définissant les structures, les rattachements ainsi que les pouvoirs et les responsabilités, et en s'engageant à former des collaborateurs compétents.

2. Évaluation des risques

Le Comité des Risques assiste le Conseil dans la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels. A ce titre, une cartographie des principaux risques auxquels Tunisie Leasing et Factoring est exposée a été dressée. Elle fait l'objet d'un suivi permanent et de mises à jour périodiques validées par le Comité des Risques. Le risque opérationnel est suivi par les différentes unités de contrôle de la société. Une cartographie spécifique détaillant tous les processus métiers lui a été réservée.

3. Activités de contrôle

Tunisie Leasing et Factoring a mis en place des processus de contrôle pour ramener les risques à des niveaux acceptables. Ainsi, les activités de contrôle au sein de Tunisie Leasing et Factoring se présentent comme suit :

- Un contrôle périodique composé par l'audit interne et l'audit externe ;
- Un contrôle permanent de 2^{éme} niveau composé de :
 - Une Cellule de Contrôle de la Conformité;
 - Un Département de Contrôle des Risques ;
 - Une Cellule de Contrôle Permanent opérationnel.
- Un contrôle hiérarchique (contrôle de 1er niveau), basé sur une structure documentaire (manuels de procédures, notes internes, Etc...). Aussi, des autocontrôles et des contrôles réciproques imbriqués au niveau du progiciel de gestion ont été mis en place particulièrement au niveau des processus métiers.

4. Information et communication

Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que des informations fiables et pertinentes soient générées et communiquées pour le bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne. A ce titre, une structure documentaire formalisée est mise en place, se basant sur des manuels de procédures, des notes de services et des tableaux de bords et reportings quotidiens et périodiques. De même, le partage et la diffusion des données sont facilités par un système de messagerie électronique interne et d'un réseau local de partage.

Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires, et au public en général d'être au courant des aspects significatifs de l'activité de l'établissement soient disponibles. Les modes de diffusion retenus doivent permettre à toutes les parties prenantes concernées d'accéder aux informations pertinentes dans des conditions équitables, en temps opportun et à un coût aussi réduit que possible.

5. Activités de pilotage

Les activités de pilotage reposent sur le système de reporting à la charge des organes de gestion et de contrôle de Tunisie Leasing et Factoring. Ces organes de contrôle rendent compte de leurs travaux et des faiblesses de contrôle interne relevées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, et ce à la Direction Générale et aux Comités de Gouvernance desquels ils dépendent. Au vu des faiblesses relevées, des plans d'actions portant les mesures correctives nécessaires sont mis en place et exécutés sous la supervision de la Direction Générale et des Comités.

6. Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence

Pour atteindre ses objectifs de développement et conserver sa position de leader du marché, TLF s'appuie sur :

- Le lancement d'une plateforme digitale pour le développement des ventes et d'une manière générale des services à distance ;
- Un réseau commercial étendu couvrant toutes les régions ;
- Une synergie de plus en plus active avec le réseau Amen Bank;
- Un système d'information en développement continu ;
- Des conventions de partenariat avec les principaux fournisseurs de matériels.

Gestion des Ressources Humaines

> Evolution de l'effectif :

L'effectif de TLF est resté globalement stable sur toute la période depuis 2018.

Le taux d'encadrement (Catégorie direction et encadrement) est passé de 83% en 2018 à 93% du total effectif en 2023.

La catégorie du personnel de direction (à partir du grade de fondé de pouvoir a augmenté de 28% par l'effet des promotions.

La catégorie des non-cadres (Exécution et service) a baissé de 59% entre 2018 et 2023 principalement par l'effet des promotions accordées aux chefs de section hors classe passant de 17% en 2018 à 7% en 2023.

	Femmes		Hommes		Total	
Personnel de direction *	17	20%	66	80%	83	46%
Personnel d'Encadrement**	33	39%	51	61%	84	47%
Personnel d'Exécution	6	55%	5	45%	11	6%
Personnel de Service	1	50%	1	50%	2	1%
Total Effectif Actif	57	32%	123	68%	180	100%

^{*} à partir du grade fondé de pouvoir

^{**} à partir du grade rédacteur à chef de service principal

Formation et perfectionnement des collaborateurs :

Formation	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions	65	46	68	45
Nombre de participants	136	131	148	146
Taux de participation	77%	74%	80%	82%
Total jours de formation/an	329	244	440	1023
Dont actions sur la santé et la sécurité de travail	24		93	248
Nbrs de jours de formation moyen/employé	2,4	1,9	3,0	7,0

TLF a développé depuis plusieurs années une culture d'apprentissage pour ses collaborateurs qui s'articule autour de plusieurs axes :

Upskilling

La montée en compétence reste une priorité pour TLF parce que dans un environnement où les changements et les évolutions sont particulièrement rapides, il est primordial de s'assurer que les collaborateurs disposent des compétences techniques et transverses nécessaires à une bonne adaptabilité et une meilleure efficacité.

• Parcours d'intégration

Le parcours d'intégration des nouvelles recrues est une étape importante qui permet d'accompagner les collaborateurs, dès leur premier jour à la TLF, afin de compléter et renforcer leurs compétences et connaissances techniques et transverses.

• Fidéliser les collaborateurs

Un des objectifs essentiels de la formation répond à la nécessité de fidéliser les salariés et contribuer à leur employabilité.

Développer les compétences managériales

Afin de renforcer l'efficacité managériale et d'acquérir des outils et méthodes de pilotage, de motivation et de communication, 13 responsables ont suivi en 2023 un parcours de formation de haut niveau, d'une durée de 8 jours, dont l'objectif est de :

- Se connaître et identifier son type de personnalité et ses préférences de fonctionnement ;
- Mieux connaître ses collaborateurs ;
- Utiliser des outils opérationnels d'animation d'équipe ;
- Communiquer efficacement avec son équipe ;
- Acquérir les savoir-être et savoir-faire pour renforcer sa posture managériale ;

- Développer son autonomie pour piloter et dynamiser son équipe ;
- Evaluer et faire évoluer les compétences de ses collaborateurs.

• Maitriser les langues

Afin d'encourager la pratique de la langue anglaise, et en partenariat avec Amideast, nous avons repris les cours d'anglais dans nos locaux pour le personnel du siège (4 groupes) et à distance dans des groupes publics pour le personnel des agences.

• Santé, Sécurité et Bien-être au travail :

En 2023, le domaine du bien-être au travail a fait l'objet d'un programme spécifique qui a concerné l'ensemble du personnel au siège et dans les agences :

- Gestion du Stress et des Emotions par l'Ennéagramme : 82 collaborateurs ont participé à cette action de formation répartis en 5 groupes à raison de 4 jours de formation chacun
- Lutte contre le cancer du sein : En marge de l'octobre rose, une journée de sensibilisation a été organisée par TLF au siège et à l'agence de Sfax.

Le titre en Bourse

Le marché actions de la bourse de Tunis a connu un parcours irrégulier en 2023, se soldant par une performance de l'indice de référence le Tunindex de 7,9% contre 15,1% en 2022.

Après un début d'année difficile, impacté par les prises de bénéfice ainsi que par la dégradation de la note souveraine du pays par l'agence de notation Moody's à la fin janvier 2022, une reprise significative a été observée à la suite de la publication des indicateurs d'activité du premier puis du deuxième trimestre 2023 ainsi que les états financiers de 2022, reflétant une reprise de l'activité de la majorité des sociétés cotées. La fin de l'année a été difficile en réaction à la décélération de la croissance des sociétés cotées telle que reflétée par les états financiers intermédiaires du deuxième semestre de 2023.

Les volumes échangés ont connu une reprise en 2023, soit un flux quotidien moyen de 6,5 MDT contre 6,1 MDT en 2022.

Le parcours boursier de l'action Tunisie Leasing et Factoring a été remarquable en 2023, réalisant un rendement de 47,34% pour clôturer l'année à 13,0 dinars. Cette performance reflète la résilience du groupe grâce à la diversification de ses produits et de ses marchés.

Le titre a mobilisé des capitaux à hauteur de 20,1 MDT sur l'année 2023 contre 2,0 MDT une année auparavant.

Rachat d'actions Propres

Au cours de l'exercice 2023, la société n'a effectué aucune opération sur son propre titre.

Affectation des résultats

Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- La réserve spéciale de réinvestissement.
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidées par l'Assemblée Générale.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2023 (exprimé en dinars)

	Capital Social	Prime d'émission	Boni de fusion	Réserve Légale	Autres Réserves	Subvention d'investissement	Réserves spéciales de réinvestissement	Résultats reportés	Modification comptable	résultat de la période	total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2021 Avant Affectation	54 000 000	26 431 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		4 282 184	68 117 524	(3 821 145)	8 328 337	177 386 556
Réintegration prime d'émission		(5 400 000)						5 400 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2022							2 200 000	6 128 337		(8 328 337)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021								(5 400 000)			(5 400 000)
Solde au 31 Décembre 2021 aprés Affectation	54 000 000	21 031 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843		6 482 184	74 245 861	(3 821 145)	_	171 986 556
	34 000 000	21 031 802	10 0/0 551	3 400 000	3 770 043	442.202	0 402 104	74 243 001	(5 021 143)	-	
Subvention d'investissement Résultat au 31 décembre 2022						113 303				16 589 571	113 303 16 589 571
Solde au 31 Décembre 2022 Avant Affectation	54 000 000	21 031 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	113 303	6 482 184	74 245 861	(3 821 145)		188 689 430
	34 000 000	21 031 802	10 0/0 551	3 400 000	3 770 043	113 303			(5 021 143)	10 303 3/1	100 007 430
Réserve spéciale de réinvesstissement devenue libre							(1 500 000)	1 500 000			:
Réintegration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023							6 000 000	10 589 571		(16 589 571)	:
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		:
Solde au 31 Décembre 2022 aprés Affectation	54 000 000	11 851 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	113 303	10 982 184	82 514 287		-	179 509 430
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)					(34 928)
Résultat au 31 décembre 2023						, ,				24 314 809	24 314 809
Solde au 31 Décembre 2023 avant Affectation	54 000 000	11 851 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	78 375	10 982 184	82 514 287		24 314 809	203 789 311
Réserve spéciale de réinvesstissement devenue libre							(500 000)	500 000			
Réintegration prime d'émission		(554 987)						554 987			
Réintegration autres réserves					(3 776 843)			3 776 843			
Réintegration de Boni de fusion			(990 155)					990 155			
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2024							6 000 000	18 314 809		(24 314 809)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(11 880 000)			(11 880 000)
Solde au 31 Décembre 2023 aprés Affectation	54 000 000	11 296 875	9 880 796	5 400 000		78 375	16 482 184	94 771 081		_	191 909 311

ETATS FINANCIERS SOCIAUX ARRETES AU 31/12/2023

BILAN Arrêté au 31 décembre 2023

	(Montants exp	rimés en dinars)
	31-déc.	31-déc.
ACTIFS	2023	2022
Caisse et avoirs auprès des banques	9 957 038	7 590 211
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	735 156 717	677 055 627
Acheteurs factorés	183 040 241	169 890 887
Portefeuille titre commercial	32 685 000	59 226 129
Portefeuille d'investissements	64 627 384	59 282 678
Valeurs Immobilisées	9 528 921	9 904 609
Autres actifs	7 716 642	11 352 410
TOTAL DES ACTIFS	1 042 711 943	994 302 551
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires	840 474	620 740
Emprunts et dettes rattachées	611 661 216	619 126 888
Dettes envers la clientèle	21 325 356	21 564 715
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 546 526	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés	110 803 309	77 419 339
Autres passifs	42 745 749	35 167 284
TOTAL DES PASSIFS	838 922 630	805 613 121
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves	42 960 215	47 675 143
Résultats reportés	82 514 289	74 245 861
Effet des modifications Comptables		(3 821 145)
Résultat de la période	24 314 809	16 589 571
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	203 789 313	188 689 430

1 042 711 943

994 302 551

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS

ETAT DE RESULTAT Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023

	(Montants exn	rimés en dinars)
	31-déc.	31-déc.
	2023	2022
Intérêts et produits assimilés de leasing	99 624 260	95 272 901
Revenus du factoring	24 585 090	18 306 968
Intérêts et charges assimilés	(57 963 165)	(58 888 038)
Commissions encourues	(34 160)	(28 334)
Produits des placements	6 520 853	10 478 286
Autres Produits d'exploitations	2 538 475	2 509 978
Produit net	75 271 353	67 651 761
Charges du personnel	(21 857 861)	(19 292 395)
Autres charges d'exploitation	(8 128 476)	(6 816 498)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 636 535)	(2 088 970)
Total des charges d'exploitation	(31 622 872)	(28 197 863)
Total des charges a exploitation	(31 022 072)	(20 137 003)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	43 648 481	39 453 898
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	460 369	(10 130 727)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	(775 311)	(1 209 728)
Dotations aux provisions pour risques divers	(3 882 486)	(3 580 484)
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 451 053	24 532 959
Autres gains ordinaires	462 903	399 363
Autres pertes ordinaires	(20 221)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	39 893 735	24 932 322
Reprises sur provisions pour impôt différé Impôt sur les bénéfices	- (12 680 521)	- (7 487 084)
·	- (12 680 521) 27 213 214	- (7 487 084) 17 445 238

RESULTAT NET DE LA PERIODE

Résultat par action

16 589 571

1,536

24 314 809

2,251

ÉTATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN Arrêté au 31 décembre 2023

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc.	31-déc.
	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNES	177 961 001	148 329 991
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés	41 265 207	32 823 117
non encore mis en force)	41 203 207	32 023 117
Engagements donnés en faveur des banques	82 740 000	59 160 000
Engagements sur autres titres	37 807 099	36 948 793
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	16 148 695	19 398 081
ENGAGEMENTS RECUS	294 811 361	262 810 998
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	10 719 754	6 894 010
Intérêt à échoir sur contrats actifs	149 043 283	124 727 107
Garanties et engagements de financement reçus des banques	9 318 044	8 473 869
Autres garanties reçues	607 154	1 037 601
Garanties reçues des adhérents	125 123 126	121 678 411
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	172 033 333	128 057 249
Emprunts obtenus non encore encaissés	172 033 333	128 057 249

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE Arrêté au 31 décembre 2023

	(Montants expri	mes en dinars)
	31-déc.	31-déc.
	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
riux de tresorerie nes a r'exploitation	l l	
Encaissements reçus des clients	575 612 889	560 944 469
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(492 231 654)	(397 775 013)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	424 127 496	339 449 580
Financement des adhérents	(410 055 815)	(354 999 008)
Encaissements provenant des crédits à court terme	101 223 892	64 550 015
Remboursements des crédits à court terme	(99 159 010)	(59 419 778)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	(29 722 921)	(25 723 022)
Intérêts payés	(60 080 037)	(59 777 846)
Impôts et taxes payés	(21 192 238)	(30 217 793)
Autres flux de trésorerie	37 490 199	20 604 808
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	26 012 801	57 636 412
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations		
corporelles et incorporelles	(1 530 004)	(1 574 182)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	(2000 00 .)	(137:1252)
corporelles et incorporelles	334 179	163 956
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations		
financières	(6 724 625)	(2 335 275)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	,	,
financières	667 950	1 560 938
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(7 252 500)	(2 184 563)
d investissement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(0.480.000)	(F 400 000)
	(9 180 000)	(5 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	224 504 750	194 100 000
Remboursements d'emprunts	(232 637 958)	(245 198 122)
Flux liés au financement à court terme	700 000	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de	(16 613 208)	(56 498 122)
financement	(20010200)	(55 155 151)
Variation de trésorerie	2 147 093	(1 046 273)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	6 969 471	8 015 744
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 116 564	6 969 471

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 29 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 1.042.711.943 DT, un bénéfice net de 24.314.809 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 9.116.564 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation:

Nous attirons votre attention sur la note 43 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les

différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018 le 29 décembre 2022 et la notification de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 le 27 juin 2023.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ciaprès constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2023 à 124.209 KDT et représentent 93% du total des produits d'exploitation dont 80% correspond aux intérêts de leasing et 20% relatives aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total des produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;

- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing,
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés,
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « des revenus de leasing »

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%) soit un montant net de provision de 735.157 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 10,72% du total des créances) et 183.040 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 2,05% du total des créances);
- De l'importance du coût du risque associé dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments

d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation ;
- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2024-01 du 19 janvier 2024.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 64.627 KDT au 31 décembre 2023 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ainsi que les valeurs de marchés communiquées;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à ce fait.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou règlementaires en

empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Mars 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
MUSTAPHA MEDHIOUB
JAOUHAR BEN ZID

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- <u>Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :</u>

Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2023, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds, à recevoir au titre de l'année 2023, s'élève à 369 KT.

B- <u>Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :</u>

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2023 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb

Leasing Algérie (MLA). Les prestations facturées dans ce cadre, au titre de l'exercice 2023, s'élèvent à 262 KDT, ils sont constatés dans le compte « produits à recevoir ».

2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2023 s'élève à 160 KDT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 43 KDT à la fin de l'exercice 2023.

La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2023 s'élève à 3 KDT.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2023, le montant des effets à recevoir s'élève à 667 KDT.

- 5. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.
- 6. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de de l'exercice 2023 se sont élevés à 627 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni le 30 avril 2021. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 20 avril 2017 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 24 Mai 2021, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Les conseils d'administration réunis le 22 Août 2017 et le 22 Décembre 2017 ont nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par les comités de rémunération du 17 Juillet 2020, du 11 Mai 2022 et du 24 avril 2023, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (En DT)

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		D.G.A (en charge du développement)		<u>D.G.A</u> (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	l'exercice	31/12/2023	l'exercice	31/12/2023	l'exercice	31/12/2023	l'exercice	31/12/2023	l'exercice	31/12/2023
Avantages à court terme	401 655	•	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760
Avantages postérieurs à l'emploi (*)										
Total	401 655	-	848 987	67 762	392 797	13 470	406 678	32 268	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Mars 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

MUSTAPHA MEDHIOUB

JAOUHAR BEN ZID

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2023

BILAN CONSOLIDE Arrêté au 31 décembre 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc.	31-déc.
ACTIFS	2023	2022
Liquidités et équivalent de liquidités	78 803 990	93 670 590
Créances sur la clientèle opérations de leasing	1 806 101 378	1 599 420 063
Acheteurs Factorés	183 040 241	169 890 887
Portefeuille titre commercial	37 551 141	60 323 149
Portefeuille d'investissements	19 684 292	14 448 336
Titres mis en equivalence	2 780 273	2 633 842
Valeurs Immobilisées	224 246 084	180 880 654
Actifs d'impôts différés	13 155 182	19 007 180
Autres actifs	59 492 831	54 194 286
TOTAL DES ACTIFS	2 424 855 411	2 194 468 987
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Concours bancaires	46 177 526	49 471 151
Emprunts et dettes rattachées	1 430 797 669	1 326 244 287
Dettes envers la clientèle	115 493 100	98 899 339
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 546 526	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés	209 505 299	121 030 859
Passifs d'impôts différés	7 479 977	9 071 753
Autres passifs	121 538 162	11 822 250
TOTAL DES PASSIFS	1 982 538 258	1 668 253 794
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves consolidées	179 891 659	168 855 512
Effet des modifications Comptables	-	(3 821 145)
Total des capitaux propres avant résultat de l'execrcice	233 891 659	219 034 367
Résultat Consolidé	28 217 472	20 706 291
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	262 109 131	239 740 658
INTERETS MINORITAIRES	180 208 022	178 474 535
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	442 317 153	418 215 193
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	2 424 855 411	2 086 468 987

Etat des engagements hors bilan consolidé Arrêté au 31 décembre 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc.	31-déc.	
	2023	2022	
ENGAGEMENTS DONNES	269 042 165	200 779 020	
Engagements de financement en faveur de la clientèle	148 495 066	104 670 227	
Engagements donnés en faveur des banques	82 740 000	59 160 000	
Engagements sur titres	37 807 099	36 948 793	
ENGAGEMENTS RECUE	354 208 238	321 521 049	
Garanties reçues	11 326 908	7 931 611	
Intérêt à échoir sur contrats actifs	217 758 204	191 911 027	
Garanties reçues des adhérents	125 123 126	121 678 411	
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	225 756 163	186 558 569	
Emprunts obtenus non encore encaissés	225 756 163	186 558 569	

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2023

31-déc.		31-déc.	
	2023	2022	
Produits d'exploitation			
Revenu du crédit bail	222 003 452	210 186 753	
Revenu du factoring	24 550 930	18 278 634	
Revenu des opérations de location longue durée	49 822 160	38 730 560	
Autres produits d'exploitation	2 538 475 2 326 404	2 802 300 6 507 392	
Produits des placements Total des Produits d'exploitations	301 241 421	276 505 639	
	301 241 421		
Coût des opérations de location longue durée	(27 792 825)	(22 079 206)	
Intérêts et charges assimilés	(114 369 080)	(104 306 442)	
PRODUIT NET	159 079 516	150 119 991	
Charges d'exploitations			
Charges du personnel	(50 703 754)	(47 222 909)	
Autres charges d'exploitation	(31 443 105)	(29 682 322)	
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(7 117 175)	(4 983 828)	
Total des Charges d'exploitation	(89 264 034)	(81 889 059)	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	69 815 482	68 230 932	
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des	(0.000.000)	(40.00-000)	
créances radiées	(8 630 626)	(16 927 833)	
Dotations aux provisions pour risques divers	(4 657 797)	(5 739 195)	
RESULTAT D'EXPLOITATION	56 527 059	45 563 904	
Autres gains ordinaires	5 453 177	2 144 316	
Autres pertes ordinaires	1 411 543	(738 039)	
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES	63 391 779	46 970 181	
Impôts différés	(310 663)	681 291	
Impôts exigibles	(25 802 396)	(18 162 055)	
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	37 278 720	29 489 417	
Quote-part dans le résultat des sociétes mises en équivalence	276 647	64 826	
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	37 555 367	29 554 243	
Part revenant aux intérêts minoritaires	(9 337 895)	(8 847 952)	
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE	28 217 472	20 706 291	
Résultat par action	2,613	1,917	

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE Arrêté au 31 décembre 2023

	(Montants exprimés en dinars tunisiens)	
	31-déc.	31-déc.
	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients Encaissements reçus des acheteurs factorés Financements des adhérents Sommes versées aux fournisseurs et au personnel Intérêts payés Impôts et taxes payés Décaissement pour financement de contrats de leasing Autres flux de trésorerie	942 930 038 424 127 496 (410 055 815) (29 748 512) (79 060 997) (64 766 809) (798 504 933) (25 410 328)	914 739 462 339 449 580 (354 999 008) (25 764 555) (59 663 540) (65 924 427) (629 692 079) (104 138 950)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	(40 489 860)	14 006 483
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et incorporelles Encaissement provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	(37 585 119) 6 225 371 (8 056 807) 1 649 301	(32 658 627) 5 105 099 (3 663 208) 1 650 407
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(37 767 254)	(29 566 329)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions Encaissements provenant des emprunts Remboursement d'emprunts Flux liés au financement à court terme	(14 937 861) 424 586 240 (348 544 049) 4 930 235	(11 092 596) 295 227 771 (377 169 386) 38 876 928
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	66 034 565	(54 157 283)
Incidences des variations des taux de change sur Les liquidités et équivalents de liquidités	649 575	7 041 533
Variation de trésorerie	(11 572 974)	(62 675 596)
Trésorerie au début de l'exercice	44 199 439	106 875 035
Trésorerie à la clôture de l'exercice	32 626 465	44 199 439

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 Avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2023, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 29 mars 2024, font apparaître un total du bilan de 2.424.855.411 DT, un bénéfice net de 28.217.472 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 32.626.465 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -15 870 KDT, représentant -6,05% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2023, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaître dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent

rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3.Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018 le 29 décembre 2022 et la notification de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 le 27 juin 2023.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » a note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société MLA au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

La société a reçu la notification de l'exercice 2019, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 étant toujours en cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

4-1 Processus de consolidation

Risque identifié

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres);
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à

apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période

considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Tunis, le 29 mars 2024

Les commissaires aux comptes

FINOR Cabinet MS Louzir

MUSTAPHA MEDHIOUB

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
JAOUHAR BEN ZID

PROJET DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser la somme de 5.321.985 dinars au compte report à nouveau les capitaux propres antérieurs au 31 décembre 2013 ci-dessous :

- Les autres réserves pour un montant de 3.776.843 dinars,
- La prime d'émission pour un montant de 554.987 dinars,
- Le boni de fusion pour un montant de 990.155 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 500.000 dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 11.880.000 Dinars à prélever sur les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013 à hauteur de 5.321.985 dinars et 6.558.015 sur les capitaux propres postérieurs à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2023 comme suit :

(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	82 514 287
(+) Réserves spéciales de réinvestissement devenues libérées au cous 2023	500 000
Total	107 329 096
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	6 000 000
Bénéfice disponible	101 329 096
(+) Réintégration prime d'émission, autres réserves et boni de fusion antérieure à 2013	5 321 985
Bénéfice distribuable	106 651 081
 (-) Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs (provenant de la prime d'émission autres réserves, boni de fusion, résultats reportés) 	
(-) Dividendes provenant des résultats reportés postérieurs à 2013	6558015

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

À la suite de son élection, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de Tunisie Leasing et Factoring, par l'Assemblée Élective réservée aux actionnaires minoritaires réunie le 17 janvier 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de Monsieur Ahmed HENTATI en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans (2024-2026). Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Administrateurs vient à échéance lors de la présente Assemblée. En conséquence elle désigne comme Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

- Ahmed EL KARM;
- Karim BEN YEDDER;
- SOCIETE P.G.I Holding;
- AMEN BANK;
- ASSURANCE COMAR;
- SOCIETE PARENIN;
- SOCIETE PARTNER INVESTMENT;
- SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS;
- SOCIETE MENINX HOLDING;
- Amel BEN RAHAL;
- Molka SLIMANE.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les Sociétés FINOR et ECC MAZARS en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire, respectivement par Messieurs Mustapha MEDHIOUB et Borhen CHEBBI déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit pour à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent vingt (120) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à